

Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) de la vallée du Gier *un outil réglementaire qui fait le lien entre protection du foncier agricole et développement local*

Contexte et objectifs visés

La vallée du Gier, partiellement intégrée dans le territoire du PNR du Pilat fait l'objet d'une pression foncière importante et continue. C'est aussi un espace avec une agriculture dynamique et des zones naturelles qui jouent le rôle de corridors écologiques.

Dans ce contexte, l'appel à projet lancé en 2008 par le Conseil Général de la Loire afin d'expérimenter ce nouvel outil de protection du foncier agricole constitue une opportunité pour répondre aux divers objectifs des politiques conduites par les collectivités locales (Conseil Général de la Loire, Saint Etienne Métropole, PNR du Pilat, Communes) :

- développement de l'agriculture, développement durable, préservation de la biodiversité
- maintien d'une limite franche entre espaces urbain et rural, soutien de l'agriculture et lutte contre la déprise agricole, prise en compte des problématiques forestières, préservation et gestion des espaces naturels, maintien d'un cadre de vie de qualité
- vision à long terme de l'urbanisation,

Les objectifs associés à la création de ce périmètre de protection sont multiples et constituent la base du programme d'actions associé au périmètre de protection :

- Créer les conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable et pérenne, Dynamiser l'économie agricole en lien avec le territoire
- Préserver le foncier bâti et non bâti et favoriser son accès, Favoriser l'installation et la transmission
- Améliorer la cohabitation agriculteurs, résidents et promeneurs
- Protéger la ressource en eau, lutter contre l'érosion et favoriser la biodiversité
- Améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques, Préserver le cadre de vie et les paysages

Présentation résumée

A travers un projet animé par le PNR du Pilat avec une large concertation des acteurs dans le cadre de comités de pilotage et de comités techniques locaux, la mise en œuvre de ce PAEN a mobilisé de multiples partenaires financiers (Conseil Général 42, Conseil Régional Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole) et techniques (Conseil Général 42, Saint-Etienne Métropole, communes, Chambre d'agriculture 42, SAFER, Fédération de chasse, Fédération de pêche, CRPF, ONF, FRAPNA, LPO, Agence d'urbanisme Epures, DDT 42).

Cette mise en œuvre s'est appuyée sur :

- ✓ un diagnostic du territoire réalisé par le biais d'entretiens individuels avec la quasi-totalité des exploitations agricoles de la zone d'étude,
- ✓ la définition des critères de priorité permettant de justifier l'intégration des parcelles à inclure dans les périmètres de protection,

Thème : Aménagement / Développement Local
Sous-thème : Foncier Agricole

Mots-Clés

Espaces naturels et agricoles, outils réglementaires, PEAN, protection et valorisation

France / Rhône-Alpes/ PNR du Pilat

Type de bénéficiaire

Coût du projet

- Montant total : 49 743€

Financement :

- Conseil Général de la Loire : 50%
- Région Rhône-Alpes (PSADER du Parc du Pilat) : 30%
- St Etienne Métropole : 20%

Dates du projet

Date de début :

Date de fin (*prévisionnelle*) :



Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) de la vallée du Gier *un outil réglementaire qui fait le lien entre protection du foncier agricole et développement local*

- ✓ la définition des périmètres PAEN en groupes de travail comprenant agriculteurs, environnementalistes et élus communaux, selon 4 secteurs géographiques cohérents,
- ✓ l'élaboration du programme d'actions défini en groupes de travail et en cohérence avec les différents programmes existants (sous la forme d'une boîte à outils à adapter en fonction des besoins).

Résultats

Le PAEN de 3 102 hectares en continuité est effectif depuis mars 2011 et s'articule avec les autres dispositifs territoriaux : documents de planification urbaine (SCOT et PLU), contrat corridor, PSADER, charte du PNR du Pilat, projets des communes...

Il concerne 5 communes : Châteauneuf, Rive-de-Gier, Farnay, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Chamond et permet de préserver de l'urbanisation et sur le long terme, les parcelles à forts enjeux agricoles et naturels.

Le programme d'actions – qui prend la forme d'une boîte à outils – a été défini dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce projet s'appuie sur des financements départementaux (majoration des aides agricoles et ouverture aux financements ENS), régionaux et intercommunaux, il met en synergie des programmes existants par ailleurs et les acteurs techniques associés. La coordination et l'évaluation de ce programme est assuré par le PNR du Pilat

Points d'intérêts

Cette démarche de protection foncière a fait l'objet d'un portage politique important des diverses collectivités locales concernées (, département, agglomération, communes, ...) et sert de multiples objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Il offre aux agriculteurs la possibilité d'envisager sur le long terme le développement de leur activité (travaux sur les bâtiments, amélioration foncière, circuits courts, ...).

Très complémentaire des documents de planification urbaine, il permet, outre la préservation réglementaire du foncier, de dynamiser l'économie rurale et la préservation de l'environnement par la mobilisation de fonds publiques.

Le PAEN de la Vallée du Giers est le 1^{er} en Rhône-Alpes (et le 2^{ème} en France)

Le coût global du projet apparait relativement modeste au vu du résultat obtenu : 49 743€ (hors programme d'action).

Enseignements

Le périmètre a été défini par des critères objectifs sans que les propriétaires fonciers soient associés. Cette approche constitue à la fois un gage de réussite pour la définition du périmètre mais également un frein dans l'appropriation positive de la démarche par ces mêmes propriétaires.

Le succès repose également sur la légitimité de la structure porteuse du projet localement et à la mobilisation d'un chef de projet dédié à temps plein sur 1 an et demi, appuyé par une assistance cartographique de l'agence d'urbanisme EPURES (ce qui a permis de veiller à la bonne articulation des PAEN avec les zonages PLU et SCOT).

Pour en savoir plus :

Parc naturel régional du Pilat

- Caroline Champailier (chargée de mission Natura 2000 et PAEN) cchampailier@parc-naturel-pilat.fr
- Michel Jabrin (chargé d'agriculture) : mjabrin@parc-naturel-pilat.fr

Conseil général de la Loire

- Benjamin Chenaud (service agriculture) : benjamin.chenaud@cg42.fr

Date de rédaction : Janvier 2012

Dernière mise à jour :

